

« familiarisé avec son rôle et que tous les individus valides
« soient placés par la loi, comme combattants légitimes,
« sous la protection du droit des gens.

« 6° Plus la force défensive d'un pays sera accrue par
« ces mesures, plus il sera à l'abri d'une guerre. De même,
« plus les États de l'Europe acquerront de force et plus la
« paix européenne sera assurée.

« 7° Il faut qu'une population considère comme son
« honneur et son devoir le plus sacré de concourir à la
« défense du pays. Il faut donc que, durant la paix, chacun
« fasse volontiers le sacrifice de sa personne (1). »

La première conséquence de ces observations est la nécessité de connaître à fond l'organisation de l'armée allemande.

§ 4. — ORGANISATION MILITAIRE DE L'ALLEMAGNE.

La loi militaire, décrétée le 2 mai 1874 et complétée le 6 mai 1880 a été profondément modifiée par le nouveau septennat promulgué le 11 mars 1887 et par la loi du 11 février 1888.

La législation actuelle développe les forces affectées par les lois antérieures à la défense du pays et elle règle, comme il suit, l'organisation de l'armée :

Le service est obligatoire de 17 à 45 ans. Il comprend :

- 3 ans sous les drapeaux ;
- 4 ans et 6 mois dans la réserve de l'armée active ;
- 5 ans dans la landwehr, 1^{er} ban (I Aufgebot) ;
- 6 ans dans la landwehr, 2^e ban (II Aufgebot) ;

Les deux bans de la landwehr ne sont plus une force territoriale, mais une force active, mobilisée en même temps que l'armée, et organisée à l'avance pour concourir

(1) *Das Jahr, 1870, und die Wehkraft der Monarchie, u. s. w.*

aux hostilités au même titre qu'elle. En réalité, sous une forme déguisée, l'armée prussienne dispose pour le service de guerre de 19 classes. — Le reste de ses contingents sert à former le landsturm.

L'idée dominante de ce système, idée pratique par excellence, est d'avoir, en première ligne, le plus grand nombre possible d'hommes instruits.

Or le contingent normal est de 151,000 hommes, le contingent réel de 170,000 hommes.

Afin d'en instruire le plus grand nombre possible, on a imaginé *les congés du roi*, qui permettent au Ministre de la guerre de renvoyer dans leurs foyers, au bout d'un an ou de deux ans, les hommes jugés suffisamment exercés, et de les remplacer immédiatement par d'autres tirés de leurs foyers. Le système des congés du roi assure la fixité des effectifs du pied de paix.

En 1882, on a fait passer ainsi dans le rang 192,420 hommes. — Il est bon de noter en outre que le chiffre du contingent s'augmente, chaque année, avec celui de la population.

De plus, en Allemagne, avec le reste du contingent non instruit, avec les dispensés du service actif pour raison de famille ou pour de légers défauts de constitution, on forme une *réserve de recrutement*, destinée à compléter les effectifs de l'armée, lors de la mobilisation, et à former des troupes de complément et de dépôt.

La durée du service dans la réserve de recrutement est de 12 ans, pendant lesquels les hommes qui en font partie sont astreints à trois périodes d'instruction d'une durée totale de 20 semaines.

Ce temps de service écoulé, les hommes de cette catégorie qui ont été exercés passent dans la landwehr 2^e ban ; ceux qui n'ont reçu aucune instruction sont classés dans le landsturm 1^{er} ban.

Le landsturm est divisé, comme la landwehr, en *landsturm 1^{er} ban*, dont font partie jusqu'à l'âge de 39 ans,

tous les hommes soumis au service militaire et qui n'appartiennent ni à l'armée de terre, ni à l'armée de mer, et en *landsturm* 2^e ban, dans lequel sont classés tous les hommes âgés de 39 à 45 ans révolus.

La nouvelle organisation donnera à l'Allemagne les forces suivantes :

Armée de campagne.

Armée active 3 contingents ayant de 1 à 3 ans d'instruction.....	495,000 hommes.
Réserve, 4 contingents et demi, ayant 3 ans d'ns-truction.	678,000 —
Landwehr, 1 ^{er} ban, 5 contingents.	685,000 —
Landwehr, 2 ^e ban, 6 contingents.....	815,000 —
Volontaires d'un an, 12 contingents, ayant 1 an d'instruction.	87,000 —
Réserve de recrutement, 7 contingents, ayant 20 semaines d'instruction.	144,000 —
TOTAL.....	2,904,000 hommes.

Sur ces 2,904,000 hommes, il y en aura 2,584,000 qui, sauf deux contingents, auront reçu 3 ans d'instruction.

Le *landsturm* 2^e ban comptera lui-même 723,000 hommes instruits; par suite, l'armée allemande s'élèvera au chiffre de 3,627,000 hommes exercés. En y ajoutant les hommes classés dans les services auxiliaires ou non exercés, on arriverait au total de 7,200,000 individus.

Quant aux principes qui règlent son recrutement, sa composition et ses formations, il suffira de les rappeler.

Le recrutement est régional.

L'armée se compose de 18 corps (1), la garde comprise, qui ont, en temps de paix, les mêmes éléments que sur pied de guerre.

(1) Cette organisation doit prochainement être modifiée par voie budgétaire. L'Allemagne crée deux nouveaux corps, un à l'ouest le XVII^e et un à l'est le XVII^e.

La mobilisation est régionale comme le recrutement, condition essentielle qui assure sa rapidité.

Le corps d'armée est l'unité principale; il comprend trois éléments distincts, savoir: deux divisions d'infanterie composées de fractions de chaque arme et une artillerie de corps.

Infanterie. — L'infanterie forme: 39 divisions d'infanterie, dont 1 hessoise qui est en dehors des 18 corps d'armée, 79 brigades et 166 régiments, dont 151 à 3 bataillons et 15 à 4 bataillons. Il y a, en outre, 21 bataillons de chasseurs à pied.

En temps de guerre, il faut compter sur une formation supplémentaire d'un demi-bataillon par régiment, soit 1 bataillon par brigade ou 4 par corps d'armée, sauf en Alsace et dans la garde, soit, pour 16 corps, 64 quatrièmes bataillons, ou 21 régiments, ou 2 nouveaux corps d'armée, plus une division de 5 régiments qui, jointe à la division hessoise, fera un troisième nouveau corps.

Il y aura donc 21 corps d'armée réels, mobilisables au premier appel, formés avec les éléments de l'armée active et de sa réserve.

Cavalerie. — La cavalerie compte 93 régiments à 5 escadrons, dont un destiné à former dépôt en temps de guerre. Parmi ces régiments, 37 sont réservés aux divisions d'infanterie et 56 aux divisions de cavalerie indépendantes.

Il y aurait ainsi 9 divisions de cavalerie indépendantes à 3 brigades. Mais tout porte à croire qu'on en formera plutôt 10, dont 8 à 3 brigades et 2 à 2 brigades.

Artillerie. — L'artillerie comprend 37 régiments d'artillerie de campagne ou 364 batteries, dont 317 batteries montées lourdes de 9^{cm} et 47 de 8^{cm} légères, à cheval, soit 2,184 pièces de campagne. La prédominance des gros calibres est à remarquer.

Il y a, en outre, 14 régiments d'artillerie de forteresse à 2 bataillons, plus un bataillon wurtembergeois, et 10 équipages de siège constitués dès le temps de paix, avec 1,352 bouches à feu de gros calibre.

Génie. — Le corps du génie allemand se compose d'un état-major (Ingénieur-Korps), et de troupes spéciales, savoir : 19 bataillons de pionniers, 1 compagnie de télégraphistes militaires, 1 régiment à 4 bataillons plus 1 demi-bataillon bavarois de troupes de chemins de fer, et 1 section d'aérostiers militaires.

Train. — Le train est formé de 18 bataillons de 3 compagnies chacun et de deux compagnies, l'une saxonne, l'autre wurtembergeoise.

Force des unités tactiques. — La force des unités tactiques est connue; il suffit de la rappeler :

1 bataillon	compte 592 hommes sur le pied de paix et 1048 hommes (officiers compris) sur le pied de guerre.
1 régiment	compte 3,165 hommes (officiers compris) sur le pied de guerre.
1 brigade	— 6,384 —
1 division	— 14,796 à 16,072 —

Au premier abord, ces forces semblent représenter toutes les troupes de campagne. Mais il faut y ajouter la *landwehr* du 1^{er} ban, et même celle du 2^e ban.

La *landwehr* du 1^{er} ban forme en temps de guerre :

1^o 310 bataillons d'infanterie qui seront réunis en *régiments de réserve* ;

2^o 96 escadrons de cavalerie ;

3^o 108 batteries d'artillerie.

La *landwehr* du 2^e ban ne peut encore fournir que :

1^o 310 bataillons d'infanterie appelés à constituer des *régiments de landwehr* ;

2^o 36 escadrons de cavalerie ;

3^o 72 batteries d'artillerie.

En réalité les *landwehr* font plus que doubler les formations de l'armée active.

Ce développement de l'organisation militaire allemande a été décidé, à la suite des craintes que les prétendus armements de la Russie et de la France ont fait éprouver à nos voisins. Ceux-ci ont voulu pouvoir envoyer une armée d'un million d'hommes sur chacune de leurs frontières orientale et occidentale, et en conserver une de même force en réserve. Aussi la formation de leurs *landwehr* en divisions et en corps d'armée est, paraît-il, toute prête.

Il est même admis qu'en temps de guerre ce terme de *landwehr* disparaîtra et qu'avec les troupes de cette catégorie on formera :

Armée de réserve de campagne. — 1^o Une armée dite *de réserve de campagne*, forte de 620 bataillons qui, réunis par groupe de 18 à 21, formeront 36 *divisions de réserve*. Les 18 premières divisions formées avec les hommes de la *landwehr* du 1^{er} ban sont entièrement constituées ; les autres n'ont pas encore leur cavalerie et leur artillerie au complet.

Ces divisions ne sont pas groupées en corps d'armée : elles sont donc destinées à remplir des missions particulières ou à *renforcer les armées* d'opérations, soit en restant fractions séparées, soit en entrant dans la composition des corps d'armée actifs pour porter ceux-ci à trois divisions.

Armée de réserve de garnison. — 2^o Une armée dite *de réserve de garnison*, forte de 320 bataillons, dont 176 quatrièmes bataillons, 72 de *landwehr* du 1^{er} ban, et 72 de *landwehr* du 2^e ban, plus les dépôts.

Enfin ces masses se complètent par des formations spéciales, telles que les *feldjäger*, les troupes techniques de chemins de fer, etc., dont le détail se trouve dans les ouvrages spéciaux.

On voit que cette armée s'est encore bien modifiée depuis 1870, et qu'en général on ne se fait pas de sa force matérielle une idée aussi précise qu'il le faudrait.

En résumé, il ressort de ce qui précède qu'en Allemagne l'organisation militaire est dirigée avec une attention, un esprit de suite, une énergie, un sens pratique qui font passer les besoins de l'armée avant tous les autres et qui ne cèdent à aucune considération étrangère.

Deux buts semblent constamment poursuivis :

1^o Avoir en première ligne le plus grand nombre d'hommes comptant 3 ans de service (1);

2^o Avoir en campagne plus d'effectifs disponibles que les peuples voisins.

C'est pour arriver à ce résultat qu'après l'organisation de notre armée territoriale les Allemands ont constitué deux armées de réserve : l'une pour agir de concert avec l'armée de campagne, l'autre pour occuper le territoire.

En réalité, malgré nos efforts, il y a pour nous, dans les douze contingents et demi dont dispose l'armée allemande et dans l'emploi actuel de la landwehr, un sujet de sérieuses préoccupations.

§ 5. — ORGANISATION DES PRINCIPALES
ARMÉES EUROPÉENNES.

Italie. — En Italie, l'établissement du service obligatoire date de 1875.

L'organisation de l'armée a été habilement considérée comme un moyen de fondre les populations entre elles et d'achever l'unité nationale.

Les principes du système militaire prussien ont été

(1) L'armée de campagne allemande compte 87 pour 100 d'hommes ayant 3 ans de service, 8 pour 100 n'ayant que 2 ans, et 5 pour 100 ayant un an seulement.

appliqués dès 1875, mais la loi fondamentale, modifiée en 1822 et en 1888, se trouve actuellement dans une période d'exécution qui ne lui a pas encore permis de donner tous ses résultats.

Les forces militaires sont divisées en trois catégories :

La 1^{re} forme le contingent de l'armée active, qui a été fixé à 82,000 hommes depuis l'année 1886. Les hommes qui font partie de ce contingent doivent généralement 12 ans 1/2 de service, dont 3 ans sous les drapeaux dans l'armée active, 5 ans 1/2 en congé, dans la réserve de l'armée active, et 4 ans dans la milice mobile.

La 2^e catégorie comprend les hommes qui ne doivent que 6 mois de service actif. Ils constituent pendant 8 ans une seconde réserve de l'armée active et pendant 4 ans, une réserve de la milice mobile.

La 3^e catégorie comprend les dispensés qui comptent dans la milice territoriale jusqu'à 39 ans révolus.

Ce système a donné à l'Italie des forces de guerre qui sont déjà puissantes. Elles comprennent, comme troupes susceptibles de faire campagne, l'armée active avec sa première réserve et la milice mobile, qui ne sont composées que d'hommes instruits, savoir :

Armée active : 3 contingents.....	235,000 hommes.
Première réserve de l'armée active : 5 contingents.....	360,000 —
Total.....	595,000 hommes.
Milice mobile : 4 contingents.....	150 000 hommes.
Plus 12 contingents de volontaires d'un an.....	10,000 —
Total.....	755,000 hommes.
Dont 588,000 hommes ayant 3 ans de service, soit.....	77 0/0;
— 78,000 — 2 — soit.....	10 0/0;
— 89,000 — 1 — soit.....	13 0/0.

On voit que la grande majorité des troupes de première ligne comptent 3 ans de service.

L'Italie a donc fait un effort considérable pour compenser